























Ce document participe à la protection de l'environnement, il est imprimé avec des encres végétales.

Editions Seine en Partage

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement sur quelques supports que ce soit le présent ouvrage (art L.122-4 et L.122-5 du code de la propriété intellectuelle) sans autorisation de l'éditeur.





















SOMMAIRE

député-maire de Montereau-Fault-Yonne	7
Michel VALACHE, Président de l'association la Seine en Partage	9
PREMIÈRE TABLE RONDE	
Le tourisme fluvial aujourd'hui : coopération et mutualisation autour du fleuve : Philippe MAUD'HUI, Directeur de l'ingénierie et du développement à Atout France	10
Le tourisme fluvial, un enjeu de développement pour les territoires : Véronique VERGES, Urbaniste responsable de la division tourisme-territoires et services à VNF	12
Une stratégie touristique à l'échelle du territoire de la Seine : Jean-Philippe BOSSE, Consultant Protourisme	13
EDF : un engagement durable pour eau et tourisme : Alain VICAUD, Délégué coordinateur du bassin Seine Normandie EDF	16
Le tourisme, un atout économique indispensable pour les villes : Philippe DEMONCHY, Vice-président de la CCIP-Paris chargé du tourisme	17
Débat	18
DEUXIÈME TABLE RONDE	
Droit et développement du tourisme : Véronique FONTAINE, Avocate spécialisée en droit public au cabinet Fidal	20
Tourisme et urbanisme : quels outils pour agir ? : Gabrielle LABESCAT, Urbaniste chargée de mission à Atout France	22
Rôle de VNF gestionnaire du foncier : Claude DENET, Service des affaires domaniales, direction interrégionale du bassin de la Seine à VNF	24
L'exemple de la Promenade de Seine en Essonne : Christian ROECK, Chargé d'études urbanisme durable et paysage à l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (Audeso)	25
Débat	27

TROISIÈME TABLE RONDE

Notre fleuve est redevenu "la voie royale du tourisme" : Jean-François DALAISE, Président du CAF et de Ports de Paris	28
David DAJCZMAN, Direction du développement Ports de Paris	29
Tourisme et environnement durable : Marie-Cécile de CHEZELLES, Ingénieur d'affaires, direction de la protection de l'environnement Lyonnaise des Eaux	30
Point de vue d'un élu : François KOSCIUSKO-MORIZET, Maire de Sèvres, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine	31
La baignade en rivière : un levier pour la reconquête de l'eau : Cyril PORTALEZ , Directeur, direction territoriale des rivières d'Ile-de-France à l'Agence de l'Eau Seine Normandie	32
La Seine, le plus beau des terrains de sports : Christian VAN DEN BERGHE, Président de la section aviron de l'association sportive mantaise	33
Point de vue d'un élu : Vincent PAUL-PETIT, Maire de Seine-Port	34
Débat	35
QUATRIÈME TABLE RONDE	
La beauté cachée du fleuve : Franck FERTILLE, Directeur des partenariats aux Editions Gallimard	36
La Seine, un château et des idées originales : Yves CHEVALLIER, Directeur du château de La Roche-Guyon.	37
Le projet de Maison du Tourisme Normandie-Giverny : Christophe MICHAUD, Responsable du pôle Développement Marchés, Eure Tourisme	38
La voie verte de la Seine : Jean-Louis PONS, Mission nationale des véloroutes et voies vertes au Ministère de l'Ecologie	39
Débat	40
Conclusion	41

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE FRÉDÉRIC LEFEBVRE

Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des professions libérales et de la Consommation

INTRODUCTION

Yves JEGO

Président-fondateur de l'association, député-maire de Montereau-Fault-Yonne

La marge de développement touristique de notre pays n'est pas épuisée. L'économie étant en difficulté, il est en outre important de s'appuyer sur des secteurs fondamentaux tels que le tourisme. Cette activité est porteuse d'emplois et nous disposons encore d'une marge de progression. Le tourisme, qui n'est pas sujet à la délocalisation, crée des emplois et constitue un facteur de bien-être pour les Français.

Je suis un fervent défenseur du développement touristique, au point que je regrette que ce sujet ne soit pas une priorité dans les débats politiques actuels. Il s'agit pourtant d'un des leviers majeurs du développement de l'économie future.

La Seine est elle-même un atout touristique de taille pour la région Ile-de-France. La Seine est également le fil conducteur de notre histoire. En effet, nos régions se sont construites autour de ce fleuve, lequel constitue aujourd'hui un lieu privilégié du tourisme. Le fait de définir une vision globale du tourisme fluvial et de rassembler les différentes activités dans un projet commun permettrait alors de faire de la Seine un atout majeur de la promotion et de la valorisation de nos régions.

Les intervenants de la journée mettront en avant le potentiel de développement de la Seine ; ils prouveront qu'il est possible d'attirer les touristes et d'apporter aux riverains une qualité de vie meilleure.

Afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de coordonner les actions des différents acteurs et d'obtenir des financements permettant de valoriser les projets. Créer un programme cohérent et visible renforcera en effet l'attrait touristique de la Seine. L'association multiplie ainsi les efforts afin de mettre en valeur les aménagements et les initiatives des collectivités. L'association apporte également son aide à des projets locaux.

Le Président des Etats-Unis, lors de sa première visite en France, avait déclaré qu'il aurait aimé, pouvoir rester trois jours sur les bords de Seine avec sa femme et sa famille. La Seine était pour lui un atout principal. Notre objectif est ainsi de faire en sorte que la Seine soit un atout de développement et de croissance touristique.

Notes personnelles

Michel VALACHE Président de l'association la Seine en Partage

Le fleuve est la plus belle artère de notre territoire. Tous les projets du Grand Paris suivent les axes de la Seine. Napoléon disait ainsi, à juste titre, que la Seine est une grande avenue qui va de Paris au Havre.

Le tourisme est un des fondements de l'économie française et nous sommes le premier pays visité au monde. La Seine doit ainsi constituer un axe majeur de développement du tourisme. Les mille rivages qui bordent la Seine regorgent de trésors secrets. Il s'agit alors d'exploiter ces richesses et de considérer le fleuve comme une opportunité.

Les rives de la Seine peuvent offrir des destinations inédites et originales. Pour autant, le tourisme est une industrie qui a ses règles et ses lois. La Seine en Partage se mobilise auprès des communes riveraines et aide celles-ci à devenir des destinations touristiques. Ce colloque marque dès lors une étape importante de cette mobilisation. Nous allons réfléchir et confronter nos idées afin d'élaborer des propositions.

L'association permet à tous les riverains de développer les atouts que la Seine nous offre.

PREMIÈRE TABLE RONDE

LE TOURISME FLUVIAL AUJOURD'HUI : COOPÉRATION ET MUTUALISATION AUTOUR DU FLEUVE

Philippe MAUD'HUI

Directeur de l'ingénierie et du développement à Atout France

Atout France est l'Agence de développement du tourisme en France. Il s'agit d'un G.I.E., comptant aujourd'hui plus de 1000 membres, qui œuvre au développement touristique des destinations françaises.

Notre organisme conduit trois missions. Tout d'abord, il s'agit de promouvoir le tourisme en France en nous appuyant sur un réseau international très fort. 250 personnes travaillant à Atout France sont basées à l'étranger afin d'y valoriser notre destination et stimuler la venue de clientèles étrangères. Ensuite, nous avons pour mission d'appuyer le développement de l'offre touristique, afin de faire en sorte que celle-ci soit la plus attractive, compétitive et durable possible. Nous menons à cet effet des études et des analyses qui permettent d'anticiper les attentes des clients, d'accompagner les porteurs de projet, de faciliter les investissements, d'observer la conjoncture et de faire des propositions à l'Etat pour faire évoluer le cadre réglementaire. Enfin, notre troisième mission consiste à gérer les dispositifs de classement et à assurer l'immatriculation des agences de voyage.

Le budget annuel d'Atout France est de 70 millions d'euros, dont un peu plus de la moitié apportée par des partenaires publics et privés hors Etat.

Le présent colloque s'intéresse pour sa part à la question du tourisme fluvial. C'est une excellente initiative car le tourisme représente un peu moins de 7 % du PIB national. Ce secteur crée par ailleurs structurellement de l'emploi et dispose d'une excellente résilience en contexte économique difficile en raison de son marché intérieur.

Le potentiel de croissance du tourisme est donc très significatif car selon les prévisions de l'OMT (Organisation mondiale du tourisme), les flux touristiques internationaux devraient doubler au cours des 15 prochaines années. Toutefois, l'offre augmente encore plus vite que la demande avec chaque jour de nombreuses destinations qui émergent. Internet joue également un accélérateur de concurrence en rendant accessible à tous l'ensemble des produits et des offres proposés sur le marché.

Il est donc plus important que jamais de valoriser économiquement les atouts de notre pays. Le tourisme fluvial constitue en cela un secteur à fort potentiel car la clientèle recherche de plus en plus des destinations en « immersion Nature ».

Comment transformer ce potentiel en chiffre d'affaires.

S'il n'existe pas de recette miracle. Trois leviers peuvent ici être évoqués. Tout d'abord, le tourisme fluvial implique l'idée de mobilité, sur le fleuve et autour de

celui-ci. Il s'agit d'offrir une collection d'expériences valorisantes à pied, à cheval, en vélo ...en connectant le fleuve à son territoire de proximité et en facilitant les interfaces en termes de services : l'accès aux parkings, aux restaurants et aux espaces de loisir et culturels. Le deuxième enjeu consiste à structurer de véritables produits adaptés aux attentes spécifiques de chaque clientèle loisir ou touristique. La Seine a la chance d'être à la fois un espace de destination nationale et internationale et un marché émetteur très puissant. Certains clients souhaitent ainsi découvrir le fleuve de manière originale, tandis que d'autres préfèreront visiter des lieux historiques ou pratiquer des loisirs. La question des échelles géographiques et de la capacité à structurer des opérateurs capables de faire émerger et développer une offre de produits est donc central pour pleinement valoriser une demande très diversifiée

Enfin, un troisième enjeu relève de la lisibilité et de la commercialisation des produits. Il s'agit de rendre accessibles et lisibles les produits conçus en matière touristique et de ce point de vue, le tourisme fluvial est encore en phase de démarrage.

Au sein d'Atout France, une douzaine de clubs thématiques réunissant plusieurs partenaires publics ou privés partageant un intérêt commun, dont un club Nature, ont été organisés afin de favoriser l'action marketing et commerciale sur les marchés. Des contrats de destination sont également développés à l'échelle des territoires. Le fait de collaborer permet en effet aux différents acteurs de mutualiser leurs moyens afin d'améliorer la lisibilité de leurs produits à l'échelle nationale ou internationale, d'échanger sur les bonnes pratiques en matière de structuration des offres, voire de faire émerger un label de qualité à l'image du label « Vignobles et Découverte ».

LE TOURISME FLUVIAL, UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES

Véronique VERGES

Urbaniste responsable de la division tourisme-territoires et services à VNF

Dans le cadre de son activité, VNF s'implique de plus en plus dans les activités liées au tourisme. Cette stratégie est relayée dans les territoires. Le tourisme et le fret présentent des similitudes et sont l'expression d'une voie d'eau vivante.

Nous avons créé un observatoire du tourisme en réseau. Cette initiative permet de partager des données, de mettre en œuvre une méthodologie et de donner une légitimité aux différents acteurs.

Des tendances structurelles se sont dégagées de notre analyse. Les bateaux promenades diversifient leurs produits et proposent par exemple la location de bateaux sans permis pour les familles ou groupes d'amis. Les péniches hôtel attirent de plus en plus la clientèle française et les paquebots fluviaux sont en fort développement. Enfin, la plaisance privée représente un parc de bateaux de 15 000 unités.

Le fait de partager l'observation du tourisme permet également de mutualiser des projets. Des cartes sont par exemple formalisées afin de mettre en évidence les zones d'attractivité du tourisme fluvial. Un label tourisme a été créé par « Entreprendre pour le Fluvial » à la demande de VNF et en accord avec les financeurs du fonds d'investissement.

Le tourisme fluvial est un secteur en croissance mais certains enjeux doivent être relevés. Tout d'abord, le tourisme vert et éco-responsable est au cœur des préoccupations des différents acteurs. Ensuite, l'itinérance nécessite le développement de nombreux équipements. Il est important de réussir à rajeunir la clientèle du tourisme urbain et de proposer des nouveaux produits. Ces trois segments d'activité sont créateurs d'emplois.

Le développement du tourisme se traduit également par une mutualisation et une innovation accrue. Il est nécessaire que les territoires soient innovants. Leur objectif est de proposer une offre de services correcte et de planifier les projets de manière claire. Le développement de partenariats est un enjeu important en la matière, tout comme la création de schémas directeurs d'équipements. Construire une offre diversifiée est un enjeu majeur.

Par ailleurs, le réseau du tourisme fluvial comprend des parcours interconnectés au niveau européen. Le territoire de la Seine se situe ainsi dans l'ensemble du réseau fluvial européen. Recenser l'offre et définir la demande permettent alors de pouvoir structurer l'activité fluviale et les parcours proposés. VNF a quant à lui établi un inventaire des projets en cours. Les croisiéristes sont demandeurs de ce type d'initiatives et les retombées économiques de cette démarche sont positives pour les territoires.

En guise de conclusion, deux objectifs majeurs ont été identifiés par VNF. Il est tout d'abord nécessaire d'amener les différents acteurs du tourisme fluvial à signer une charte commune. Ensuite, il est important de rapprocher l'offre et la demande, tout autant que de répondre à la demande des armateurs, en vue de structurer les activités et les itinéraires.

UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE DE LA SEINE

Jean-Philippe BOSSE

Consultant Protourisme

e souhaite évoquer, dans le cadre de ce colloque, l'importance du fleuve dans le développement touristique des territoires, en m'appuyant notamment sur les exemples les plus significatifs au niveau national, notamment celui de la Loire. Des enseignements intéressants peuvent en effet en être tirés.

I. Objectifs

Mettre en place une stratégie touristique à l'échelle d'un fleuve présente des intérêts. Tout d'abord, l'eau est un élément majeur d'attractivité touristique. Les opérateurs privés ont conscience de cette donnée et ont souvent développé leur offre à proximité de ces espaces.

L'appropriation du fleuve se fait à la fois par les touristes, les habitants et les excursionnistes. Les Bordelais se sont réapproprié leur fleuve lorsque des aménagements de référence ont été réalisés sur les quais de Garonne. Les habitants des grandes villes traversées par la Loire prennent également plaisir à se réunir sur les bords du fleuve et les collectivités ont pris conscience de l'intérêt de réaménager ces espaces emblématiques.

Par ailleurs, le fleuve est un espace de déambulation sécurisé. Les chemins de halage ont créé des connexions entre les territoires. Ces espaces ont été adaptés aux pratiques des familles.

Le fleuve constitue un lien naturel entre les territoires. La Loire est en effet une destination touristique qui dépasse les échelons géographiques et administratifs. Des collectivités qui ne travaillaient pas ensemble ont ainsi mis leurs forces en commun afin de promouvoir le fleuve au travers de structures ad hoc. Les termes de « Val de Loire », « Loire Valley » ou encore « Loire à Vélo » sont alors devenus de véritables marques touristiques qui présentent un attrait pour les clients français et étrangers. Tous les opérateurs publics et privés se sont raccrochés à ces marques.

Le fleuve peut également être utilisé en tant que support privilégié à divers événements, activités culturelles, activités sportives.

De nouvelles formes de découvertes deviennent également possibles avec le tourisme fluvial et les nombreux moyens de navigation qui peuvent être proposés.

Le fleuve constitue donc un atout à valoriser et peut devenir un produit touristique de premier ordre. A cet effet, le milieu naturel doit être protégé et le patrimoine bâti réhabilité. Des maisons éclusières ont par exemple été réaménagées à des fins touristiques. Celles-ci peuvent devenir des auberges, des restaurants ou des points de vente.

Les retombées économiques et sociales de cette activité sont fortes et génèrent de nombreux emplois. Agir sur le secteur du tourisme nécessite un savoir-faire et une ingénierie. En effet, le développement ne se fait pas naturellement et il est important qu'une volonté publique soutienne les différents projets. Les élus et les collectivités ont un rôle majeur à jouer en la matière.

II. Facteurs clés de succès

Il existe différents facteurs de succès qui permettent de mettre en place une stratégie efficace :

- prendre en compte les attentes de tous les publics : faire du tourisme suppose aussi de favoriser une qualité de vie pour les habitants, qui profitent d'un aménagement touristique agréable ;
- construire la stratégie en lien avec les professionnels et le monde associatif : les opérateurs privés doivent être associés à toutes les étapes de la stratégie, les bénévoles ont un rôle à jouer et disposent d'une force d'action considérable ; la stratégie est également fondée sur la coopération de chaque échelon territorial ;
 - privilégier l'effet de levier économique et social ;
 - mettre en place des actions d'aménagement et de développement ;
 - initier également des actions de marketing et de communication ;
 - instaurer une gouvernance adaptée à l'envergure du projet.

III. Ecueils à éviter

Il existe par ailleurs certains écueils:

- le manque de cohérence entre les différents territoires et échelons nationaux ;
- la confusion entre les notions de territoire de projet et de territoire de promotion :
 - les actions figées mal adaptées aux différents types de territoires ;
 - une stratégie mal adaptée à la réalité du fleuve en question.

IV. Conclusions

Les enjeux de la stratégie de développement touristique de la Seine sont divers. La stratégie globale doit intégrer les projets des différents territoires dont le niveau de réflexion et de mise en œuvre est très hétérogène. La mise en commun des énergies et des volontés implique la mise en place d'une gouvernance efficace qui peut prendre différentes formes en fonction de l'ambition donnée au projet de développement du tourisme le long de la Seine. On peut ainsi graduer 4 niveaux d'ambition pour 4 types de projets différents :

- Niveau 1 : L'instauration d'une simple démarche de débat et d'échange entre les acteurs publics et privés en matière de tourisme
- Niveau 2 : L'établissement d'un cahier des charges précis guidant l'action des collectivités et opérateurs associatifs et privés dans leurs choix de développement et d'aménagement touristique.
- Niveau 3 : Un plan d'action partiel avec des moyens dédiés, qui concernerait par exemple certaines filières telles que la déambulation (voies vertes, sentiers...) ou le tourisme fluvial, permettant de cibler les projets.

- Niveau 4 : Un plan d'action global doté de moyens propres, permettant de cadrer et structurer l'ensemble des initiatives en matière de développement touristique.

Il existe un retard en termes de cohérence et d'aménagement touristique sur la Seine. Cependant, ce fleuve a un fort potentiel en matière d'attractivité touristique. A terme, le développement touristique sera sans aucun doute fort et efficace mais il convient pour les collectivités de mutualiser les initiatives et de se doter d'une stratégie claire et partagée.

EDF: UN ENGAGEMENT DURABLE POUR EAU ET TOURISME

Alain VICAUD

Délégué coordinateur du bassin Seine Normandie EDF

Le tourisme des bords de Seine est un atout essentiel pour les communes riveraines.. Il s'agit également d'un atout majeur pour les industriels riverains utilisateurs d'eau comme EDF. Je vous propose une ballade sur la Seine et ses rives en 3 étapes : la première est sportive, la deuxième « buccholique », la troisième industrielle.

I. Première étape : Tourisme et sports d'eau

Sur eau vive ou sur eau calme, les sports d'eau s'adaptent avec un point commun entre le sport et la production d'électricité : le même vecteur d'énergie : l'eau. EDF est partenaire depuis maintenant plus de 20 ans de la fédération française de Canoë-Kayak et de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron. Nous avons ainsi récemment organisé à la Villette la deuxième édition de la journée sur l'eau EDF, afin d'initier les Franciliens aux sports d'eau et de partager des valeurs communes : celles du développement durable : la performance, le respect de la personne et de l'environnement.

II. Deuxième étape : Tourisme et biodiversité

Une démarche pédagogique est mise en œuvre autour de la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine. Des spécialistes, membres de l'association nature du Nogentais, feront découvrir aux visiteurs, la zone naturelle de la Prée avec ses 16 espèces animales et 93 espèces végétales. Troisième étape : Tourisme et industrie

Chaque année les centrales EDF du bassin Seine-Normandie : Nogent sur Seine, Vitry sur Seine, Porcheville et Le Havre pour celles qui sont sur la Seine, et les autres, accueillent plus de 30 000 visiteurs.

Nous avons ainsi également mis en œuvre une démarche pédagogique à l'intérieur des centrales.. Mes collègues présentent leurs machines aux visiteurs, comment elles fonctionnement, ils répondent à leurs questions. Vous apprécierez leur professionnalisme, leur rigueur ; ils vous feront partager leur passion pour leur métier.

L'industrie est une richesse de notre pays. Le tourisme industriel permet de le rappeler et sensibiliser tous les acteurs, dont les jeunes pour leurs métiers futurs, sur les attraits et l'importance de l'industrie : un secteur économique créateur de valeur.

LE TOURISME, UN ATOUT ÉCONOMIQUE INDISPENSABLE POUR LES VILLES

Philippe DEMONCHY

Vice-président de la CCIP-Paris chargé du tourisme

Parallèlement à mon activité au sein de la CCIP, je suis Président-fondateur du réseau d'agences de voyage Sélectour. Dans ce cadre, j'ai notamment créé une brochure intitulée Partir en France.

Le tourisme constitue un atout indispensable pour les villes des bords de Seine. L'année dernière, un rapport sur « le tourisme, une filière stratégique pour l'économie francilienne » a été présenté. Certains chiffres de ce rapport sont intéressants. En 1950, 25 millions de voyageurs internationaux parcouraient le monde. En 2009, ce chiffre atteignait 880 millions. Les prévisions pour 2020 s'élèvent à 1,6 milliard de voyageurs, ce qui est considérable. Il est nécessaire de prendre en compte cette dimension dans le cadre des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, il est prévu que la région Ile-de-France reçoive environ dix millions de touristes supplémentaires à horizon 2020. Pour des questions de sécurité, il serait à l'heure actuelle impossible de faire monter un touriste de plus dans la tour Eiffel. Si dix millions de touristes s'ajoutaient au flux touristique actuel, ceux-ci ne pourraient pas visiter ce monument dans l'état actuel des choses. Les initiatives du Grand Paris et de l'axe Seine peuvent alors jouer un rôle touristique majeur. Il est également important de mettre en place différentes activités afin d'accueillir les touristes.

Paris est le premier port de tourisme fluvial au monde. Sept millions de personnes sont transportées chaque année sur les bateaux qui font le tour de Paris. Ces bateaux vedettes restent dans un périmètre limité, mais disposent de possibilités de développement fortes. Entre 2009 et 2010, l'activité fluviale a en effet augmenté de près de 9 %.

Nous devons désormais prendre conscience de l'importance des flux touristiques et tenir compte des réflexions menées en ce qui concerne l'axe Seine. La thématique de la pollution est par exemple un élément important. Par ailleurs, de nombreuses villes portuaires accueillant des bateaux de croisière ont créé des emplois et ont connu un fort développement économique. Il s'agit d'un exemple à suivre. Le domaine des croisières est la seule activité touristique qui est en croissance constante depuis plusieurs années. Le marché est en pleine expansion.

DÉBAT

De la salle : Je souhaite obtenir des informations sur le PPRI, qui pose des difficultés aux opérateurs.

Véronique VERGES: Le tourisme fluvial n'est pas particulièrement affecté par le PPRI. Cette activité est plutôt impactée par la question du marnage. Il existe cependant des solutions techniques qui permettent de concevoir des installations écologiques et adaptables.

De la salle : Je tiens à rappeler que les dispositions du PPRI interdisent les constructions hôtelières sur pilotis.

Jean-Philippe BOSSE: Il est important d'éviter de multiplier les contraintes. Les élus doivent anticiper les zones qui pourraient être disponibles sur leurs territoires afin que des projets puissent être développés. Le recensement peut être très utile en la matière.

De la salle : Le fait de développer des labels est également une initiative intéressante.

Philippe MAUD'HUI: Le développement de labels s'est intensifié au cours des dernières années.

De la salle : Des problèmes techniques se sont présentés à Melun. Le technicien EDF envoyé sur place n'a pas été en mesure de trouver des solutions en matière d'électricité et d'eau.

Par ailleurs, l'accueil humain de proximité dans les ports est un enjeu important. Trouver des financements pour l'équipement des ports peut s'avérer difficile Il est nécessaire de réfléchir à une solution globale. En ce qui concerne le développement durable, il serait notamment utile de mener une étude afin que les points de recharge en électricité des bateaux soient unifiés.

Véronique VERGES: Le travail effectué avec les partenaires vise à partager les technologies afin de mettre en place une gestion efficace des escales. Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée autour de la question des bornes à eau d'électricité. Il serait par exemple intéressant que les bornes puissent être prépayées par téléphone portable.

De la salle : Le système des jetons ne permet pourtant que de consommer pendant quelques heures. L'électricité peut alors être coupée durant la nuit, ce qui n'est pas satisfaisant.

Véronique VERGES: Des solutions techniques existent en la matière. Il est important de réussir à anticiper les différents problèmes.

Claude DENET: La démarche mise en place doit être globale, afin que nous puissions délivrer les services sur l'ensemble du réseau. Les problèmes locaux peuvent par la suite être traités.

Une représentante de la Lyonnaise des Eaux : Le développement du tourisme fluvial est intéressant mais constitue une source d'inquiétude, notamment en matière de pollution de l'eau. Les services développés doivent être adaptés à la gestion de l'eau.

Véronique VERGES: Cette inquiétude est légitime. VNF recense les endroits où les déchets solides ou liquides pourraient être déposés. Il existe, contrairement à ce que les navigants avancent, de nombreuses zones de ce type. Le développement des flux implique cependant d'être davantage vigilants en matière de pollution. L'image verte du tourisme fluvial doit être consolidée.

Une conseillère municipale de Villette-sur-Seine : Il existe une concurrence entre le transport fluvial économique et le transport fluvial touristique. Des difficultés peuvent survenir du fait de l'accroissement des flux sur la Seine.

Philippe DEMONCHY: A l'avenir, la navigation dans Paris sera mieux réglementée.

DEUXIÈME TABLE RONDE

DROIT ET DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Véronique FONTAINE

Avocate spécialisée en droit public au cabinet Fidal

Mon objectif est aujourd'hui de vous donner des éléments d'explication sur la réglementation s'imposant à toute personne qui entend réaliser des activités touristiques sur le domaine fluvial. Cette pratique implique le respect de règles, qui diffèrent selon la nature de l'activité et le lieu.

Tout d'abord, il est nécessaire que les activités respectent les différentes règles de police. Le règlement RGPNI fixe ainsi les règles sur l'ensemble du domaine fluvial. Ce règlement est complété par des règlements particuliers prévus par des arrêtés préfectoraux ou interministériels. Chaque organisateur doit prendre en compte l'intégralité de ces règles.

L'organisation de manifestations nautiques et de loisirs constitue une dérogation à l'utilisation normale de la voie d'eau. Une autorisation est nécessaire. VNF délivre des titres d'occupation du domaine public. Le RGPNI précise que toute manifestation qui entraîne des rassemblements de bâtiments ne peut avoir lieu sans une autorisation accordée par le préfet. Toute personne qui entend mettre en œuvre une manifestation dépose ainsi une demande d'autorisation dans les deux mois précédant la date de l'événement. Le préfet transmet la demande aux différents services concernés, qui émettent un avis. Le préfet accorde alors une autorisation ou un refus. Lorsque les manifestations se déroulent sur un plan d'eau géré par VNF, le dossier doit lui être adressé.

Ensuite, la personne en charge de la manifestation doit obtenir un titre d'occupation délivré par VNF, qui revêt une forme unilatérale ou contractuelle. L'occupation du domaine public est par nature anormale. L'administration dispose de pouvoirs très étendus en matière d'autorisation. L'usage privatif doit dès lors être conforme au domaine public fluvial. Le principe d'égalité entre les différents utilisateurs du domaine doit par ailleurs être respecté. Enfin, l'autorisation accordée ne peut pas compromettre la conservation du domaine. L'occupation du domaine est donc forcément temporaire, précaire et révocable.

L'autorisation confère un droit exclusif à son titulaire. Celui-ci dispose d'un droit réel sur les aménagements réalisés. Le titre fixe également la durée de l'occupation.

Enfin, la mise en œuvre d'activités sportives et de loisirs sur le domaine public fluvial peut entraîner un arrêt de la navigation. Les conditions sont très strictes en la matière. L'interruption ne peut être supérieure à quatre heures. Par exemple, un accord-cadre a été conclu entre VNF et le Comité Olympique et Sportif Français afin de permettre l'utilisation des voies fluviales. Les fédérations qui utilisent le domaine public fluvial s'engagent à respecter les conditions fixées par VNF.

Par ailleurs, la réglementation doit être respectée lorsque des activités se déroulent sur la rive. Le développement des voies vertes mérite notamment une attention plus poussée. Les chemins de halage ont ainsi été valorisés au cours des dernières années. VNF met à disposition des collectivités locales ces chemins dans le cadre de conventions de superposition et de gestion qui déterminent les droits et obligations des deux parties en matière d'entretien et de responsabilité au regard des usagers. Les conventions prévoient également les conditions financières de l'opération.

La pratique des activités nautiques et de loisirs est quant à elle soumise au pouvoir de police du maire. Ce pouvoir lui permet d'assurer la sécurité publique et de réglementer différentes activités sur le territoire de sa commune. Il existe également un pouvoir de police spécial en matière de baignade et d'activités nautiques. Le maire peut, à ce titre, ajouter des contraintes.

TOURISME ET URBANISME: QUELS OUTILS POUR AGIR?

Gabrielle LABESCAT

Urbaniste chargée de mission à Atout France

Atout France est l'agence de développement touristique de la France, est créée en 2009 par la loi du 19 mai 2009 de développement et de modernisation des services. Atout France constitue l'opérateur unique de l'Etat concourant à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de tourisme en France. Atout France rassemble dans une démarche partenariale, l'Etat et les collectivités territoriales ainsi que les professionnels du tourisme et des grands secteurs de l'économie française. Les 3 cœurs de missions d'Atout France sont le développement de l'offre touristique française, la promotion de l'offre touristique française notamment à l'international, la qualité de l'offre.

Par ses missions d'ingénierie et de développement de l'offre touristique française, Atout France s'est intéressé au tourisme fluvial ainsi qu'aux questions de l'articulation entre tourisme et urbanisme. A ce titre, des ouvrages ont été publiés récemment¹, des journées d'études et d'échanges sur ceux deux thématiques ont été organisées, et des travaux d'accompagnement des porteurs de projet et d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été réalisés.

La France est le premier pays d'Europe en matière de voies d'eau navigables. Le tourisme fluvial est un marché en croissance. Les collectivités s'intéressent de plus au plus au tourisme fluvial. De nombreuses actions de développement et de promotion de la filière ont ainsi été mises en place ces dernières années. La Bretagne et la Bourgogne se sont fortement engagées en la matière, notamment via la possibilité de décentralisation des voies navigables de l'Etat aux collectivités ouverte depuis peu. .

Le tourisme fluvial fait la part belle à l'aménagement du territoire, puisque la voie d'eau et ses abords nécessite d'être dotés en aménagements et équipement afin d'y créer les meilleures conditions pour le développement du tourisme.

Or, il semble important de souligner que le tourisme et l'urbanisme s'articulent. En effet, certains espaces touristiques (littoral, montagne, rural) sont par nature fragiles et sont exposés à une pression constante exercée par le tourisme. Pour ces espaces, l'aménagement du territoire peut permettre d'apporter des solutions et de réduire les nuisances exercées par la pression touristique. De plus, il est crucial d'anticiper les différentes mutations du site touristique et de mettre en place des stratégies de développement inscrites à la fois dans le temps mais aussi dans l'espace, via les documents de planification. Il convient de noter que la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2001 a intégré règlementairement pour la première fois la notion de tourisme à des règlements d'urbanisme. Le contexte réglementaire est ainsi favorable ; il permet de concevoir le tourisme de manière plus globale et de l'inscrire dans une stratégie de développement territorial.

Par ailleurs en matière de tourisme il faut distinguer les espaces touristiques par nature (monuments patrimoniaux, espaces préservés, espaces attractifs, espaces de loisirs...) des espaces secondaires « partagés » entre les touristes et les résidents (hébergement, commerces de proximité, services de confort, espaces publics, espaces paysagés, circulation et stationnement...). C'est sur l'ensemble de ces deux

types d'espace qu'il convient d'agir, par l'aménagement du territoire, pour permettre aux clientèles touristiques accueillies de vivre une expérience satisfaisante.

Différents outils d'urbanisme peuvent alors être utilisés pour agir sur l'ensemble de ces espaces à plusieurs niveaux.

- Agir sur la stratégie de territoire à travers les documents de planification territoriale, notamment les SCoT (Schémas de Cohérence Territoriale) et les PLU, (Plan Local d'Urbanisme)
- Agir sur le foncier, grâce aux Zones d'Aménagements Différées (ZAD) et au Droit de Préemption Urbain (DPU);
- Agir sur l'urbanisme opérationnel à l'aide des Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et des permis d'aménager ;
- Agir sur la préservation des lieux en utilisant les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et le zonage d'espaces protégés ;
 - Agir sur le cadre via l'utilisation des chartes architecturales et paysagères ;
- Agir sur la mutation des espaces en anticipant l'évolution des hébergements, des activités touristiques et des commerces.

En matière de tourisme fluvial, il convient d'agir pour améliorer et valoriser les berges (accotements, chemins de halage, végétation,), et de mettre en œuvre des actions pour le développement d'équipements, de services, d'événements sur et autour de la voie d'eau, sans oublier d'agir sur une signalétique ludique et cohérente tout au long du parcours.

Pour créer des aménagements liés au développement du tourisme fluvial, il convient de maîtriser le foncier, d'anticiper les projets en les inscrivant dans les documents de planification territoriale et de mobiliser les acteurs publics et privés concernés tout au long du linéaire.

De manière générale, il convient de penser non plus seulement « tourisme fluvial » mais plutôt « tourisme fluvestre », c'est-à-dire tant le tourisme sur la voie d'eau (navigation, promenade fluviale...) que le tourisme autour de la voie d'eau sur ses abords (randonnées pédestre, cyclistes, équestre, pêche...). De nombreux services et équipements utiles aux plaisanciers fluviaux (sanitaires, épicerie, tables de pique—nique, laverie, points de ravitaillements en fluide, points d'information...) sont également adaptés aux besoins d'autres catégories de clientèles touristiques. Lors de l'aménagement d'équipements et de services en bords de voies d'eau, il convient de penser à leur mutualisation afin de convenir à différents types d'usagers.

^{1.} Panorama du tourisme fluvial en France – Etude réalisée et publiée par Atout France en partenariat avec VNF en 2010

Tourisme, urbanisme et aménagement, les outils stratégiques et opérationnels pour agir – Etude réalisée et publiée par Atout France en 2009

RÔLE DE VNF GESTIONNAIRE DU FONCIER

Claude DENET

Service des affaires domaniales, direction interrégionale du bassin de la Seine à VNF

VNF agit en tant que gestionnaire du foncier. Il s'agit d'un établissement public, qui est en pleine évolution. VNF sera prochainement conforté dans ses missions de développement du fret et de promotion du tourisme fluvial.

Il convient, en guise de préambule, de souligner l'idée que le fait de développer simultanément une activité de transport de marchandises et une activité touristique ne constitue pas une contradiction mais bien une complémentarité. Il s'agit de répondre aux différents usages recherchés autour du fleuve. Cependant, nous devons être vigilants en matière de sécurité et de réglementation afin de permettre aux différents usagers de cohabiter.

Le tourisme fluvial s'est développé sous l'impulsion du Grenelle de l'environnement et le sera encore plus sous l'effet du Grand Paris. L'enjeu relatif à la mise en place du canal européen Seine Nord Europe est également très important. Le formidable objectif qui s'ouvre à nous, sera d'être en mesure d'accueillir de nouveaux flux.

Dans ce contexte, VNF n'est pas maître d'ouvrage des projets, mais peut apporter une expertise utile. Il s'associe à une démarche de développement des territoires. Notre objectif commun n'est-il pas de valoriser le patrimoine de l'espace fluvial (fluvial et terrestre) et de favoriser sa découverte ? Créer de la croissance, grâce à une fréquentation plus accrue de cet espace, sera possible par la suite. Animer un réseau autour du domaine public fluvial permettra d'insuffler une dynamique économique nouvelle. A cet effet, VNF joue déjà un rôle de gestionnaire et de promoteur du domaine public fluvial.

Mais nous participerons également à l'étude de la pertinence marchande d'un projet et aiderons à la définition de ses caractéristiques techniques, mais aussi en matière de modèle juridique, de montage financier et de gouvernance. VNF fera partager son expérience aux opérateurs.

Pour cela, VNF délivre des conventions ou des autorisations d'occupation temporaire, ainsi que des délégations de service public lorsque les projets touristiques se déploient sur le domaine public fluvial. Il peut également accompagner les acteurs dans le montage financier de leurs opérations et dans la recherche de subventions. Procéder à des estimations de recettes directes ou indirectes, en s'appuyant sur une logique tarifaire sur un axe fluvial donné. Nous aiderons par ailleurs les acteurs à estimer les charges de fonctionnement et les dépenses d'investissements liées à leurs projets.

Enfin, VNF peut apporter une expertise en terme de gouvernance. Une activité touristique, pour être pérenne, doit être développée et gouvernée efficacement sur la durée. Nous souhaitons nous associer avec tous les acteurs porteurs de projets dans le cadre d'un véritable partenariat de développement.

L'EXEMPLE DE LA PROMENADE DE SEINE EN ESSONNE

Christian ROECK

Chargé d'études urbanisme durable et paysage à l'Agence d'urbanisme et de développement Essonne Seine Orge (Audeso)

AUDESO est une agence d'urbanisme qui appartient à un réseau regroupant l'ensemble des grandes agglomérations de la Région. Il s'agit d'une association d'élus tout autant que d'un lieu d'échange et de partage. La mise en place d'un outil technique commun permet de donner une lisibilité du territoire de l'Essonne au sein de la métropole francilienne. Nous coordonnons les actions et projets entre nos différents membres. Nous comptons parmi nos partenaires sept comités d'agglomérations, deux communes isolées et onze membres associés.

Le territoire de l'Essonne, situé au Sud-est de Paris, compte 535 000 habitants et 195 000 emplois. L'agence a tenté de donner une visibilité à ce territoire qui est inscrit dans le SDRIF. Des contractualisations ont été réalisées avec la Région dans le cadre du projet GP3/CPER.

L'Essonne est à l'interface entre la métropole très urbanisée et des territoires plus ruraux. Les membres de l'agence ont souhaité travailler à l'animation d'un projet le long de la Seine en Essonne afin que les populations s'intéressent à nouveau au fleuve. En 1998, le Conseil général de l'Essonne avait réalisé un schéma d'aménagement des berges de Seine. L'agence a eu un rôle d'animation de l'ensemble des acteurs du fleuve afin de porter le projet. Un travail préalable a permis de rencontrer ces acteurs. Deux éléments ont émergé. L'idée était tout d'abord de rétablir une promenade le long de la Seine, ensuite de finaliser cet engagement au travers d'une charte réunissant les différents acteurs jouant un rôle dans ce projet. La Charte prévoyait la création d'une promenade confortable, qui rende possible une découverte du territoire.

L'organisation du projet comportait une instance de pilotage appelée le Conseil de Seine. Un comité technique réunissait les techniciens du projet. L'agence d'urbanisme a joué un rôle d'animation entre les différents acteurs.

Entre juin 2009 et juin 2011, date à laquelle s'est réuni le troisième Conseil de Seine, différentes rencontres techniques et politiques ont permis de mettre en œuvre le projet. L'objectif était de permettre aux populations de retrouver un usage du fleuve. De nombreux partenaires nous ont présenté des projets d'aménagement de pistes cyclables. Le Grenelle de l'environnement et les politiques conjointes de l'Agence de l'eau de la Région Ile-de-France ont alors rendu possible la réalisation de ce type d'initiatives.

Trois continuités – écologique, piétonne et cyclable – ont par ailleurs été mises en place. En matière de pistes cyclables, un des projets sur lesquels nous avons travaillé concerne par exemple l'eurovéloroute des Pèlerins. Il s'agit d'un itinéraire européen de vélo dont un des tronçons traverse l'Essonne. Nous avons eu pour mission de répondre à des exigences d'entretien du parcours et de signalétique. Le projet global des trois continuités a été évalué à 35 millions d'euros. Le rétablissement de la continuité piétonne est prévu pour 2015. La continuité cyclable, quant à lui, est en cours. Les conditions du retour à la continuité écologique des berges et du fleuve sont prévues.

La question des loisirs doit également être prise en compte. Le projet a pour objectif de donner une visibilité importante aux bords du fleuve en Essonne. Il s'agit de mettre en place des actions de promotion et de communication communes, en sollicitant les différents acteurs. D'autres éléments méritent notre attention, tels que la mise en réseau, la valorisation des espaces en bord du fleuve ou la réalisation d'une étude des potentialités touristiques de la vallée de la Seine. Le partenariat a permis aux acteurs de mettre en œuvre des politiques conjointes. Partager des expériences rend possible un échange et l'instauration d'habitudes de travail communes.

DÉBAT

De la salle: Je souhaite présenter un projet porté par une communauté d'agglomérations de l'Essonne. La Seine est en effet le dénominateur commun des cinq communes concernées. Par ailleurs, la demande des professionnels est croissante en matière d'utilisation du fleuve. La bonne connaissance technique des voies d'eau de VNF nous permet ainsi d'optimiser nos installations.

Nous avons pour objectif de créer une halte fluviale. Un projet de réaménagement d'une plage urbaine a également été lancé. Ces initiatives ont pour finalité le renforcement des liens sociaux. Le partenariat avec VNF est très important dans la réalisation des différents projets.

De la salle : Je souhaite savoir s'il existe chez VNF un service susceptible d'apporter le type d'assistance évoquée par Monsieur Denet.

Claude DENET : Il existe une agence de développement spécialisée en la matière.

Dominique HERPIN-POULENAT, Maire de Vétheuil : Lorsque j'ai demandé à VNF de participer à des projets d'amélioration des berges de Seine, je n'ai pas obtenu l'aide souhaitée. Les actions mises en place par les petites communes semblent avoir moins d'importance que celles des communes plus grandes.

Claude DENET: Ce problème relève du positionnement du tourisme. Le tourisme n'est pas l'activité principale de VNF, qui est en premier lieu un gestionnaire. Cependant, VNF s'inscrit dans une démarche de développement du tourisme fluvial et essaie de progresser en la matière. Il est difficile pour l'établissement de répondre aux multiples demandes qui lui sont formulées.

Yves BRUMENT, Maire de Saint-Mammes: Je souhaite revenir sur la question des montages juridiques. VNF ne prend pas en charge la maîtrise d'ouvrage des équipements. Cependant, Claude Denet indiquait qu'une délégation de service publique sera mise en place pour les haltes de plus de dix places. La collectivité qui porte les investissements et s'occupe de l'entretien de la halte pendant plusieurs années pourrait alors être dépossédée au profit d'un propriétaire privé. Il existe un réel problème à ce niveau.

Claude DENET: Le développement des projets concerne souvent des occupations privatives délivrées dans des conditions normales. La délégation de service publique est quant à elle particulière. La halte nautique est ainsi considérée comme relevant d'un service public. VNF recherche un opérateur en mesure de réaliser cette activité. Un appel à candidature est alors lancé. Des offres sont reçues et étudiées. Certaines entreprises privées se portent parfois candidates. Si la collectivité souhaitant porter un projet est retenue, VNF prévoit l'intégration à terme des éléments bâtis au domaine public.

De la salle : Je souhaite en premier lieu inviter l'assemblée à visiter Mesnil-le-Roi. En second lieu, il me semble important de souligner le fait que les petites communes se sentent parfois délaissées. Cependant, la nouvelle orientation de VNF en matière de tourisme fluvial est très positive et devrait permettre des améliorations.

Claude DENET: Des réponses théoriques et techniques peuvent en effet être apportées aux problèmes. Les élus ne doivent pas hésiter à s'adresser aux différents interlocuteurs en mesure de leur fournir des solutions. A ce titre, VNF a notamment mis en place une démarche d'accompagnement.

Philippe VERRIER, Adjoint au Maire de Port-Marly: Des projets ont été lancés et des aides sont recueillies auprès de la Région et des associations. Je souhaite remercier la Seine en Partage et VNF pour leur soutien.

TROISIÈME TABLE RONDE

NOTRE FLEUVE EST REDEVENU "LA VOIE ROYALE DU TOURISME"

Jean-François DALAISE

Président du CAF et de Ports de Paris

Les opérateurs développent le tourisme fluvial et le transport commercial de passagers. L'outil gestionnaire que représente Ports de Paris collabore avec ceux-ci pour au final, valoriser une offre touristique globale.

Je souhaite aujourd'hui intervenir sur le thème du renouveau du tourisme fluvial. Le terme de renouveau n'est toutefois pas réellement approprié. En effet, le tourisme fluvial est une réalité déjà bien ancrée. Cependant, ce secteur s'est développé de manière très significative au cours des dernières années. La redécouverte des fleuves et canaux et des usages qui y sont liés a provoqué une expansion remarquable du tourisme fluvial. La progression a augmenté de 25 % en nombre de bateaux depuis 2005.

Au niveau national, le tourisme fluvial est pourvoyeur d'emplois. Ce secteur comptait en 2008 1 772 emplois salariés, soit plus que le nombre d'emplois offerts par le transport de marchandises. Au niveau régional, le secteur du tourisme comprend 1 100 emplois en Ile-de-France, ce qui donne la preuve de la productivité de l'activité.

La Seine est classée au patrimoine mondial de l'humanité. L'offre en matière de tourisme fluvial est par ailleurs aujourd'hui très diversifiée. Celle-ci peut comprendre du stop and go, des activités événementielles ou des croisières qui durent plusieurs jours. Il existe un consensus en France autour de l'idée d'une régénération de l'axe Seine. Le retard en la matière est progressivement rattrapé. Le tourisme fluvial n'est en outre pas élitiste et est en mesure de satisfaire tous les goûts et budgets. Il est par exemple possible de dîner sur la Seine pour moins de trente euros.

Une difficulté subsiste toutefois, liée à la question des statistiques. En la matière, le seul outil fiable semble être celui mis en place par le Comité des Armateurs Fluviaux (CAF). Le flux de passagers est ainsi estimé chaque année à sept millions. Les promenades sur la Seine sont également en concurrence avec d'autres activités touristiques. Il s'agit alors de valoriser ce patrimoine touristique et d'améliorer les interfaces mises en place. L'investissement du privé rejoint celui du public dans ce domaine. Plus de 110 bateaux et 70 compagnies opèrent dans ce secteur, qu'il s'agisse de PME ou de grands groupes.

L'idée de partenariat est au cœur du développement fluvial. Il est en effet nécessaire que les bateaux disposent de ports d'attache sur la Seine. L'offre sur berge doit être de qualité. Ports de Paris a ainsi développé une gouvernance qui respecte les objectifs du Grenelle de l'environnement et associe l'Etat et les collectivités. Un plan d'action relatif au tourisme vient d'être défini, adopté et se met progressivement en place.

David DAJCZMAN

Direction du développement Ports de Paris

Ports de Paris installe des infrastructures et développe un réseau d'une trentaine d'escales qui sont exploitées en propre. Des zones dédiées au tourisme sont aménagées sur certains sites.

L'exemple des croisières fluviales le long de l'axe Seine est représentatif. Sept bateaux opèrent dans le cadre de cette activité. Des projets de développement existent et les compagnies mettent en place des offres nouvelles. Nous avons alors pour rôle de faciliter leur exploitation et de les aider à définir des structures efficaces. Les besoins des croisiéristes connaissent des évolutions dont nous tenons compte.

Par ailleurs, le Plan tourisme+ a pour objectif de favoriser le développement du tourisme fluvial en Ile-de-France afin de répondre aux enjeux actuels, tels que les projets de réaménagement des berges ou l'adaptation de l'offre à la fréquentation touristique attendue au cours des prochaines années. Les compagnies qui exploitent la Seine sont clientes de Ports de Paris. Nous agissons en qualité de partenaire afin d'aider les entreprises à développer leur offre.

Un groupe de travail a ainsi la charge de mettre en œuvre le Plan tourisme+, mais également de réfléchir aux moyens de promouvoir l'offre et d'améliorer les services proposés sur les berges. Différents chantiers de travail ont émergé. Tout d'abord, l'aménagement des quais peut rendre les professionnels plus attractifs. Ensuite, la mise en place d'un observatoire statistique a pour effet d'améliorer l'analyse des flux de passagers. La signalétique joue également un rôle clé dans l'attractivité des compagnies de transport de passagers. Enfin, d'autres sujets méritent notre attention, tels que l'amélioration de la qualité des bateaux.

La collaboration entre Ports de Paris et les clients est ainsi intéressante. Le groupe de travail a pour projet d'organiser une journée de promotion des activités de transport de passagers qui impliquerait l'ensemble des acteurs présents sur les berges. Les professionnels réfléchissent actuellement aux animations qu'ils pourraient mettre en place. Notre objectif est de définir une problématique commune et de développer des outils de communication. Il est important d'impliquer les professionnels et de travailler avec ceux-ci, afin de comprendre leurs attentes et de rendre l'offre plus attractive.

TOURISME ET ENVIRONNEMENT DURABLE

Marie-Cécile de CHEZELLES

Ingénieur d'affaires, direction de la protection de l'environnement Lyonnaise des Eaux

Je vous propose d'évoquer diverses expériences et projets portés par la Lyonnaise des Eaux, laquelle s'intéresse de près au patrimoine, aux ressources en eau, à la gestion des ports de plaisance et à la mise en valeur des milieux aquatiques. Les projets mis en place sont axés sur différentes thématiques, telles que le retour au bon état des milieux aquatiques ou la surveillance de ces milieux. Il s'agit de réintroduire les milieux naturels dans la ville et de les valoriser.

La mise en œuvre d'un tourisme durable se traduit par la préservation de la qualité de l'eau, le maintien d'une qualité de vie et la sauvegarde de la biodiversité. Les citoyens accordent aujourd'hui une réelle importance à ces sujets. Nous avons pour rôle de répondre à leurs attentes. Par ailleurs, le développement durable comporte différents enjeux. Le contexte réglementaire implique quant à lui de se mettre en conformité avec la directive-cadre européenne et le Grenelle de l'environnement. Il s'agit également de développer des activités assurant à la fois la qualité et la fonctionnalité économique des milieux naturels. Enfin, le territoire constitue également un enjeu.

Différents types de projet peuvent être mis œuvre, tels que la valorisation d'un cours d'eau au cœur de son territoire. Notre objectif est de concilier la biodiversité avec des aménagements ludiques et pédagogiques. Des partenariats sont promus avec différents acteurs. Les projets, complexes et ambitieux, ont une dimension urbanistique et environnementale.

La Lyonnaise des Eaux gère par ailleurs des ports de plaisance et promeut l'activité touristique locale. La gestion implique la préservation du bon état écologique du port et du milieu naturel adjacent. Il existe ainsi des modalités d'optimisation en termes de gestion des fluides et de maîtrise de la consommation. Il s'agit de garantir la sécurité des plaisanciers et du milieu aquatique.

Différents exemples illustrent l'activité de la Lyonnaise. Je propose de vous en communiquer plusieurs. Tout d'abord, une zone humide de valorisation des eaux usées a été placée en amont d'une rivière. Ensuite, une coulée verte a été aménagée afin de permettre la découverte des bords de Seine. Enfin, la baignade présente un réel intérêt. Il existe en France 1 200 plans d'eau aménagés pour accueillir le public. Ces zones sont analysées et des plans d'action sont mis en œuvre.

La Lyonnaise des Eaux est ainsi en mesure de surveiller les milieux aquatiques en continu. Une station de mesure compacte permet de recueillir des données et de mettre en place des alertes en cas de problème. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision.

- En guise de conclusion, il existe désormais différentes attentes :
- restaurer et protéger le patrimoine naturel ;
- disposer d'une nouvelle gestion des lacs et rivières ;
- favoriser un réservoir de biodiversité;
- disposer d'outils sur mesure d'aide à la décision.

POINT DE VUE D'UN ÉLU

François KOSCIUSKO-MORIZET

Maire de Sèvres, vice-président du Conseil général des Hauts-de-Seine

De nombreuses difficultés s'opposent à notre activité. Ainsi, à l'époque de mon arrivée à la Mairie de Sèvres, les berges de la Seine étaient mal entretenues. Une reconquête a été nécessaire. Celle-ci s'est traduite par une sensibilisation des pouvoirs publics aux différents problèmes.

Dans le cadre du projet, des travaux d'assainissement ont été entrepris et des bassins de stockage souterrains ont été construits. Une escale portuaire a également été créée. La commune a par ailleurs racheté une friche de huit hectares située entre les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, qu'elle a transformée afin de créer un parc nautique et des espaces verts. L'activité est aujourd'hui forte sur ce site. L'objectif était d'ouvrir la ville sur les berges dans une logique de développement durable et de privilégier une dynamique commerciale et touristique.

Une promenade bleue a également été mise en place. Des travaux ont été progressivement engagés sur une distance de 39 km le long des berges. De lourds investissements ont été nécessaires afin de mener à bien cette initiative. Notre objectif est de faciliter l'accès de tous les riverains aux berges et de transformer le paysage en créant des espaces verts, des promenades et des pistes cyclables. Les travaux représentent 200 millions d'euros et dureront sept ans.

Enfin, d'autres opérations sont programmées. Par exemple, le Comité départemental du tourisme a proposé récemment plusieurs week-ends de promenades touristiques sur l'eau. La Seine reste ainsi au cœur des préoccupations touristiques.

LA BAIGNADE EN RIVIÈRE : UN LEVIER POUR LA RECONQUÊTE DE L'EAU

Cyril PORTALEZ

Directeur, direction territoriale des rivières d'Ile-de-France à l'Agence de l'Eau Seine Normandie

La baignade en rivière est une activité touristique de premier plan qui peut être accessible au plus grand nombre. Mais à une condition : une bonne qualité de l'eau. Loin du jargon technique, l'évocation de ce loisir illustre de manière simple et compréhensible par tous l'importance de la qualité de l'eau : des milieux aquatiques en bonne santé offrent de nouveaux usages comme la baignade et donc un bien-être plus important. Et, cercle vertueux, le baigneur sera plus attaché à respecter un milieu naturel qu'il peut apprécier. La baignade offre enfin par ses retombées touristiques une valorisation économique d'un environnement de qualité.

La baignade était autrefois courante dans la Seine. A partir des années 1970, elle a été progressivement interdite du fait de la pollution liée à un assainissement insuffisant pour traiter l'augmentation de la population du bassin. Les travaux de grandes ampleurs conduits par les collectivités territoriales et cofinancées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont permis de découpler croissance de population et pollution émise. Le plan 2007-2011 de mise aux normes des grosses stations s'achève permettant de répondre aux exigences de la directive « eaux résiduaires urbaines ». Un nouveau plan destiné aux stations d'épurations de taille moyenne a été lancée par la ministre de l'écologie et du développement durable lors de l'inauguration de nouveaux équipements de la station d'épuration d'Achères.

La directive « eaux de baignade » de 2006 offre de nouvelles possibilités. Des profils de vulnérabilité doivent être réalisés sur les sites de baignade pour diagnostiquer les sources de pollution et permettre de les réduire. Des mesures sont ainsi mise en place qui permettent une gestion plus dynamique des sites de baignade. Certaines zones autrefois fermées pourront dès lors être rouvertes dès lors que ces conditions seront respectées. La directive « eaux de baignade » prévoit également d'améliorer l'information au public sur les différentes zones de baignade.

L'exemple du « Big Jump », événement initié sur l'Elbe pour y fêter les résultats d'une politique de dépollution ambitieuse, illustre bien les progrès en la matière. Au cours d'une journée, tout le monde est incité à sauter dans la rivière –attention la baignade peut être interdite malgré tout-, d'où l'expression de Big Jump. Il s'agit ainsi de s'approprier le milieu. En Île-de-France, la réouverture de la plage de Meaux en 2008 témoigne d'un retour progressif de la baignade.

La baignade répond à un besoin ludique et social. Disposer de zones récréatives à proximité des villes est important pour le bien-être des personnes, notamment celles restant sur place en période estivale. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) du bassin Seine-Normandie prévoit deux leviers d'action : la gouvernance et une meilleure connaissance des milieux. La baignade est sans nul doute un des leviers d'appropriation par le grand public de l'importance de la qualité des milieux aquatiques.

LA SEINE, LE PLUS BEAU DES TERRAINS DE SPORTS

Christian VAN DEN BERGHE

Président de la section aviron de l'association sportive mantaise

La Seine est un magnifique terrain de sport, notamment pour l'aviron. La Fédération Française d'Aviron dispose de 450 clubs en France. Ce sport, qui compte 100 000 participants, est pratiqué toute l'année et en plein air.

Les adhérents du club d'aviron de Mantes-la-Jolie pratiquent leur sport sur un bassin d'aviron irrigué par la Seine. Ce club est situé en plein cœur du Val Fourré. Le sport permet de faciliter l'intégration des jeunes et de créer une cohésion sociale. Le bassin est partagé avec un club de canoë-kayak, un club de voile et un club de pêche. De nombreuses actions sont menées. Le bassin, créé dans les années 1980, a été laissé à l'abandon pendant plusieurs années. Il a cependant été réhabilité. Depuis 2005, il s'agit du premier bassin d'Europe en termes de compétitions d'aviron. 10 000 rameurs s'y rendent tous les ans. Différents partenaires soutiennent également les manifestations sportives.

Par ailleurs, il est nécessaire de faire cohabiter le transport fluvial avec les activités sportives. Le passage des péniches sur la Seine provoque en effet des vagues. De nombreux clubs qui pratiquent sur la Seine choisissent alors de venir sur le bassin de Mantes-la-Jolie. Celui-ci dispose d'un rayonnement national en matière d'aviron, et international en ce qui concerne le canoë-kayak.

POINT DE VUE D'UN ÉLU

Vincent PAUL-PETIT

Maire de Seine-Port

En guise d'introduction, je souhaitais vous indiquer que la commune dont je suis maire tient son nom de Saint-Port et a été rebaptisée Seine-Port par les révolutionnaires.

De nombreuses difficultés et contraintes se posent aux élus en matière d'entretien des berges. Les anciens maires de la commune de Seine-Port avaient pour leur part mis en œuvre différents projets. Les baignades étaient ainsi autrefois possibles. Une société nautique s'était également vue confiée en 1927 la mise en place d'équipements et la surveillance de la plage.

Différents problèmes s'étaient cependant posés du fait de la nature des équipements. La société nautique avait alors arrêté d'accomplir cette tâche. La commune, à partir de 1931, avait repris la gestion. Une taxe avait été créée afin de subvenir aux besoins liés aux équipements et à la surveillance. L'entretien et les coûts de l'opération posaient également problème. En 1939, le Conseil municipal avait alors pris la décision de supprimer la baignade.

Pour autant, les riverains sont indéniablement attirés par l'eau. De simples équipements permettraient de rendre la baignade à nouveau possible, celle-ci représentant une activité simple et attractive.

DÉBAT

De la salle: Malgré l'amélioration de la qualité de l'eau, celle-ci comporte toujours un taux d'azote élevé. La pollution par les nitrates et les pesticides augmente. En 2010, la Seine était également touchée par une pollution provenant de rondelles en plastique. Il existe dès lors de nombreux obstacles à la baignade et à l'assainissement de l'eau.

Cyril PORTALEZ: Il est vrai que des formes de pollutions existent. Cependant, les collectivités s'impliquent de plus en plus à ce niveau et des progrès sont effectués afin de pallier ce problème.

François KOSCIUSKO-MORIZET: Les Directives Européennes jouent également un rôle en la matière et imposent des réglementations strictes. Des progrès ont été constatés en Ile-de-France. La variété d'espèces de poisson dans la Seine a par exemple considérablement augmenté au cours des dernières années. Certes, la pollution liée à l'agriculture pose encore problème. Cependant, des avancées sont réalisées.

Jean-François DALAISE : Par ailleurs, les barrages visant à préserver le niveau de l'eau ne peuvent prévenir les comportements incivils des personnes en termes de pollution.

Vincent PAUL-PETIT: Un Institut des barrages a, quant à lui, pour mission de lutter contre les crues.

Un représentant du Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine : Il est à l'heure actuelle difficile de trouver des armateurs qui acceptent de sortir de Paris pour effectuer des promenades. Cette activité entraîne des frais conséquents pour les opérateurs. Il est pourtant souhaitable de développer une offre de ce type.

QUATRIÈME TABLE RONDE

LA BEAUTÉ CACHÉE DU FLEUVE

Franck FERTILLE

Directeur des partenariats aux Editions Gallimard

La notion de partage me semble intéressante. Lorsque nous éditons des ouvrages, nous nous intéressons aussi bien aux destinataires qu'aux porteurs de projets. Il est important que les personnes qui vivent dans les lieux concernés diffusent les messages touristiques et deviennent ambassadeurs de leur région.

Par ailleurs, Gallimard s'est rendu compte que plus de 50 % des ventes des guides provenaient des locaux. La question de l'identité est au cœur de cette problématique. Les riverains semblent souhaiter que leur soit insufflé un sentiment d'appartenance. Les éditeurs sont au service de ce projet. Le guide met en avant la beauté cachée du fleuve.

Les Editions Gallimard ont ainsi pris conscience que les publics souhaitaient partager des activités dans lesquelles l'eau est un dénominateur commun. Paul Valéry disait qu'un homme seul n'est jamais en bonne compagnie. La Seine en Partage permet de mettre en place un réel partage, et de faire exister la Seine en tant qu'offre ouverte à tous.

LA SEINE, UN CHÂTEAU ET DES IDÉES ORIGINALES

Yves CHEVALLIER

Directeur du château de La Roche-Guyon

Pascale Dugat a intitulé mon intervention « la Seine, un château et des idées originales ». Le professeur Mortimer, de la bande dessinée *Black & Mortimer*, découvre le château de La Roche-Guyon dans une de ses aventures. Il traverse la route des crêtes et voit le château sur sa droite. Il déclare alors que le décor est digne de la légende. Cette aventure est par ailleurs un voyage dans le temps. Lorsque Mortimer arrive en l'an 2075, l'image donnée de la région ressemble à celle du Grand Paris.

La Roche-Guyon est un château étrange en ce qu'il recoupe dix siècles d'histoire. La question du tourisme de proximité est importante. Nous cherchons à faire profiter les visiteurs des bénéfices offerts par la Seine. Donner une identité forte aux lieux est alors un enjeu primordial. Une œuvre de Daniel Buren est exposée en ce moment devant le château. Un projet d'exposition photographique sera prochainement mis en place et regroupera différentes communes.

Je vous propose de regarder un film relatif à un spectacle récemment monté au château. Il s'agit d'une création artistique qui s'adresse à tous.

Les participants regardent le film pendant quelques minutes.

En guise de conclusion, je souhaite rappeler qu'un établissement public de coopération culturelle gère le château. Cette dénomination fait appel à la notion de partage. Par ailleurs, un ouvrage appelé *La Roche-Guyon et l'origine du monde* vient d'être publié. Ce livre évoque le caractère féminin des lieux.

LE PROJET DE MAISON DU TOURISME NORMANDIE-GIVERNY

Christophe MICHAUD

Responsable du pôle Développement Marchés, Eure Tourisme

Giverny se situe au cœur de la Vallée de la Seine et constitue une porte d'entrée de la Normandie. Le contexte y est très favorable à la création d'une Maison du Tourisme. Cette commune est une référence pour les amateurs de peinture impressionniste, puisque la maison de Claude Monet y est située. Giverny constitue également une vitrine du territoire normand.

Il s'agit d'un petit village de 500 habitants qui comprend deux sites majeurs: la maison et les jardins de Claude Monet, qui accueillent 530 000 visiteurs par an, et le musée des impressionnismes qui connaît un véritable succès. Une exposition intitulée « L'impressionnisme au fil de la Seine » y avait notamment été montée. La clientèle de Giverny est à la fois locale et internationale.

Notre objectif est de faciliter l'accueil des visiteurs et d'améliorer les retombées de la fréquentation touristique de Giverny. Différents partenaires se sont impliqués de manière collective dans le projet de création d'une Maison du Tourisme. Un groupement d'intérêts publics, qui comprendra notamment le Comité régional du tourisme d'Île-de-France, est en voie d'être formé. Le projet s'inscrit dans le cadre du Grand Paris et est considéré comme prioritaire pour le département de l'Eure. La Maison du Tourisme devrait ouvrir en mars 2012.

L'enjeu touristique est de développer un accueil, de proposer des informations pratiques et de guider les touristes dans leur séjour sur place. Notre objectif est de capter des flux de visiteurs et de faire de Giverny une vitrine de l'identité « euroise », normande et francilienne.

La Maison du Tourisme, située entre la maison de Monet et le musée des impressionnistes, dispose d'une situation idéale dans le village de Giverny. Une ancienne grange a été rénovée afin d'accueillir cette Maison. La scénographie mise en place sera simple et attractive. La Maison aura pour rôle d'accueillir les visiteurs, de proposer des produits du terroir et des services touristiques. Elle prendra en charge la gestion des hébergements touristiques et la mise en place d'expositions et d'animations. L'objectif est de proposer des services sur place, mais aussi de développer des partenariats avec les communes voisines.

Le budget alloué au projet est de 340 000 euros. Cinq agents travailleront dans la Maison du Tourisme qui sera ouverte sept jours sur sept. L'objectif est d'atteindre de 80 000 à 100 000 visiteurs. L'inauguration est prévue le 15 mars 2012.

LA VOIE VERTE DE LA SEINE

Jean-Louis PONS

Mission nationale des véloroutes et voies vertes au Ministère de l'Ecologie

Le fleuve est une source de création de richesse et de bien-être. Aujourd'hui, les communes utilisent les fleuves afin d'en faire des espaces récréatifs. L'attrait pour l'eau est constant.

Le cours d'eau permet par ailleurs de transporter marchandises et voyageurs. Il est également utilisable pour la pêche et d'autres activités. Il est important d'adopter une démarche globale qui prenne en compte l'ensemble des activités fluviales.

I. Organisation

Le schéma national des voies vertes a été actualisé en partenariat avec les collectivités territoriales et est passé de 12 000 à 20 000 km. La France compte également sept « eurovéloroutes ». L'ensemble des 20 000 km comprend deux tiers de voies vertes et un tiers de routes partagées. Les voies vertes se situent le plus souvent le long des canaux. Il est alors nécessaire de permettre la circulation des cyclistes le long des cours d'eau.

Le schéma organisationnel est intéressant. La mission nationale des voies vertes implique ainsi différents ministères. Le programme de « voirie pour tous » assure la promotion du vélo urbain et a obtenu de nombreuses avancées réglementaires. Le réseau scientifique et technique joue également un rôle, tout comme les partenaires associatifs. Un correspondant vélo intervient auprès des collectivités locales. Un observatoire national des voies vertes a par ailleurs été créé. Au niveau régional, les Comités de développement des véloroutes et voies vertes sont pilotés à la fois par l'Etat et la Région.

Par ailleurs, des Comités interrégionaux facilitent la lisibilité des itinéraires qui traversent plusieurs régions. Il s'agit de faire en sorte que les espaces soient partagés. La voie verte est un espace en site propre. Un décret de 2004 a donné une définition de la voie verte, mais ne reconnaît pas le régime juridique du support foncier de ces voies. Un nouveau décret devrait prochainement pallier ce manque.

II. Approche globale de la voie verte

La voie verte détient trois fonctions qui sont connectées : le tourisme, l'utilitaire et le loisir. Les enjeux correspondant à ces fonctions sont d'ordres sociaux, environnementaux et économiques. D'un point de vue social, les voies vertes facilitent les déplacements et ont un impact sur le pouvoir d'achat et sur la santé. D'un point de vue environnemental, ces espaces améliorent la biodiversité.

III. Mise en perspective

La trame verte et bleue crée quant à elle un lien entre différents noyaux de biodiversité. Dans la Région Nord-Pas-de-Calais, les voies vertes étaient mises en place dans cet esprit. La voie verte de Castres-Albi a pour sa part été conçue comme un corridor écologique.

Il existe par ailleurs un ruban de 10 km le long de la Seine où une voie verte pourrait être créée. Une telle initiative aurait des retombées économiques positives. Le travail partenarial et le partage de l'espace doivent être favorisés. Comme le disait Sénèque, ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles.

DÉBAT

De la salle : Quelles sont les retombées économiques des voies vertes ?

Jean-Louis PONS: Des chiffres relatifs à cette question ont été publiés et ont annoncé la création de 150 emplois. Il est cependant difficile d'obtenir des données précises en la matière.

De la salle : Il est par ailleurs souhaitable que la communication entre les communes s'améliore.

Jean-Louis PONS: Un meilleur dialogue est en effet nécessaire.

Marie-Thérèse DUTARTRE: Nous avons organisé récemment une sortie des anciens à Giverny et avons constaté que le parc de stationnement est très éloigné de la maison de Monet, ce qui pose problème pour les personnes âgées.

Christophe MICHAUD: Bien que les cars ne puissent pas rentrer dans le village, il me semble que le parking est assez proche de la maison de Monet. Par ailleurs, la Maison du Tourisme sera accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

De la salle: Des actions ont été menées afin de faciliter la déambulation. L'association que je représente souhaite que nous nous orientions vers une loi regular, qui permettrait de cadrer l'action et d'assurer une plus grande cohérence.

CONCLUSION

Michel VALACHE

Je suis très heureux de la tenue de ce colloque. La Seine en Partage est un outil qui permet à tous de s'exprimer. Depuis dix ans, l'association continue à fonctionner, ainsi qu'à participer à la cohésion et la valorisation de la Seine dans les différents territoires.

Certaines préoccupations subsistent en matière de tourisme. La France est le pays le plus visité au monde. Cependant, il ne s'agit pas d'un acquis. La concurrence s'accroît. L'Île-de-France joue un rôle primordial dans la stratégie touristique. L'ensemble des actions menées dans les communes ont une importance.

Ce colloque est un point d'étape pour la Seine en Partage. Les échanges de la journée ont été très intéressants et instructifs. Le tourisme doit perdurer. L'association est en mesure de promouvoir des actions et de faire face aux obstacles que les acteurs rencontrent.

Des journées portes ouvertes seront prochainement mises en place, ainsi que des forums sur la qualité de l'eau et des expositions photographiques. Une action appelée « Berges Saines » sera menée pendant la semaine du développement durable. La Seine en Partage promouvra dans un esprit collectif le nettoyage des berges, afin d'informer les habitants et de les inviter à participer à cette action.

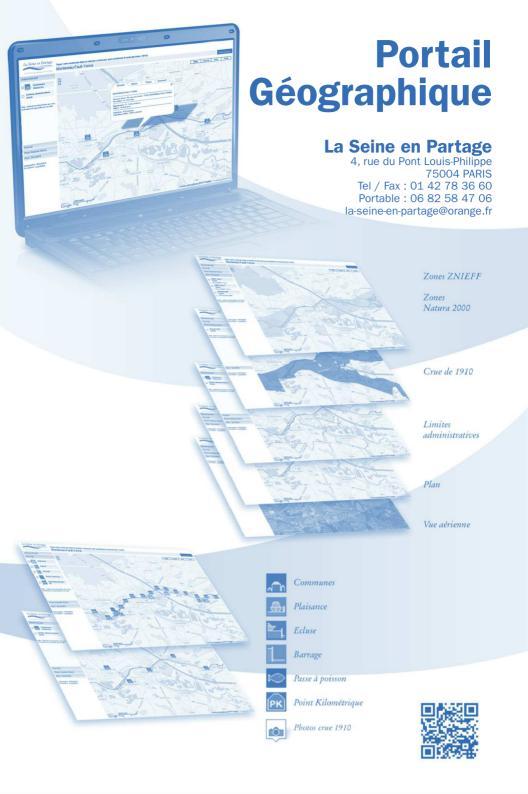
Gérard FELDZER

Président du Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France

Je vous remercie de m'avoir invité à m'exprimer.

Chacune des personnes présentes dans cette salle est séquanaise. Comme moi, vous savez que le filon du tourisme est insuffisamment exploité. Le temps est donc venu de partager avec les visiteurs la richesse des sites et de compenser le repli de l'industrie en investissant. Je rappelle que la Seine comprend 700 km de voie navigables. L'anniversaire de la Seine en Partage est aujourd'hui célébré par le rassemblement des acteurs.

Le développement durable est par ailleurs un enjeu majeur auquel il est nécessaire de s'atteler. Un schéma régional du tourisme sera ainsi présenté prochainement à la Région ; il nécessitera un financement de 16 millions d'euros sur cinq ans. Cet investissement permettra de compenser le désengagement de l'État. Le financement peut sembler lourd, mais il bénéficiera à l'ensemble des habitants et des visiteurs. En effet, si le taux du tourisme a été très satisfaisant en 2011, il est nécessaire de poursuivre les investissements dans ce secteur. Le Comité du Tourisme continuera dès lors de promouvoir le tourisme



www.seineenpartage.fr



















